



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèle n° 00.00.680.012.1 du 22 août 2000

Instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale JARRIER modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVINYL, DECS et DPB

Classe : Ref(0,5)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

SOCIÉTÉ ERECA JARRIER, ZI LA GARE, 01270 COLIGNY (FRANCE).

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVINYL, DECS et DPB est destiné au conditionnement de produits granuleux ou pulvérulents en sacs type "gueule ouverte", en sacs à valve ou en sacs de grande contenance par pesées nettes (modèle DPN) ou par pesées brutes (autres modèles).

Il est constitué par :

1/ un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits pouvant être gravitaire, par vis (une ou deux), par bande, par turbine, par fluidisation, par fluidisation et surpression ou par couloirs vibrants.

Ce dispositif déverse le produit soit dans une benne de pesée (instruments avec pesées nettes), soit directement dans l'emballage (instruments avec pesées brutes).

2/ une unité de pesage comprenant :

a/ un dispositif récepteur de charge composé de :

- modèle DPN : une benne fixée au dispositif équilibreur et transducteur de charge et dont le fond est équipé d'un système d'ouverture permettant l'évacuation des doses dans les emballages ;
- modèles PLEA, SEPA, et EPVINYL : l'ensemble constitué par l'emballage, le dispositif attache-sacs et la sellette porte-sacs, cet ensemble étant suspendu au dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
- modèle DECS (pour emballages de grande contenance) : l'ensemble constitué par l'emballage et le dispositif attache-sacs, cet ensemble étant suspendu au dispositif équilibreur et transducteur de charge ;

- modèle DPB, une plate-forme de pesage équipée d'un support métallique et montée sur un ou plusieurs vérins. Lorsque l'emballage est en position de remplissage par un système de transport (rouleaux, ...), la plate-forme de pesage est mise en position haute de manière à désolidariser l'emballage du système de transport au moyen du support métallique pour réaliser la dose. Lorsque l'opération de remplissage est terminée, la plate-forme de pesage est abaissée de façon à ce que le système de transport évacue le sac du poste de remplissage.
- b/ un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 1, 2, 3 ou 4 capteurs à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du module indicateur pour instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale et avec celles de l'instrument complet, et dont le coefficient de module p_i est inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.
- c/ Un module indicateur PRECIA type D952-B pour instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale faisant l'objet du certificat d'essai SDM N° 00.14 du 28 février 2000 délivré par la sous-direction de la métrologie.

Les dispositifs fonctionnels sont ceux décrits dans le certificat d'essais du module indicateur utilisé.

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(0,5) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale : 30 kg Max 2000 kg
- Portée minimale : Min Max / 7,5
- Nombre maximal d'échelons : n 3000
- Tare soustractive maximale : T = - Max
- Températures limites d'utilisation : - 10 °C, + 40 °C

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement décrit en annexes à la présente décision.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- doseuse pondérale JARRIER
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale
- dose minimale assignée
- nombre(s) moyen(s) de charges par dose (si applicable - voir remarque 2/)
- cadence(s) maximale(s) de fonctionnement
- numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle

- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,5))
- échelon sous la forme d = ...
- portée maximale sous la forme Max = ...
- portée minimale sous la forme Min = ...
- tare soustractive maximale, sous la forme T = ...
- domaine de températures

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale JARRIER modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVINYL, DECS et DPB est réalisée :

- soit en deux phases, la première dans les ateliers du fabricant, la seconde au lieu d'installation ;
- soit en une phase au lieu d'installation,

Sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 2 (juillet 1996).

De plus, le fabricant tient les certificats d'essai du module D952B et des capteurs à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles X(x) (avec $x = 0,5$ ou $x = 1$) doivent être déterminées lors de la vérification primitive en fonction des résultats d'essai.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon les paragraphes 5.3.1 et 5.3.2 de la recommandation R 61 de l'OIML, conformément au paragraphe 5.1.2 de cette recommandation, avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous les références MU -7596 et DA 24.588, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de RHÔNE-ALPES et chez le fabricant.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88.682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Dans certains cas, une dose peut être réalisée au moyen de plusieurs cycles de pesage (par exemple, réalisation de sacs de 500 kg au moyen de 10 cycles de 50 kg). Dans ce cas, les essais sont réalisés pour la quantité nominale de 500 kg.
La plaque d'identification comporte alors le nombre moyen de charges par dose.

ANNEXES :

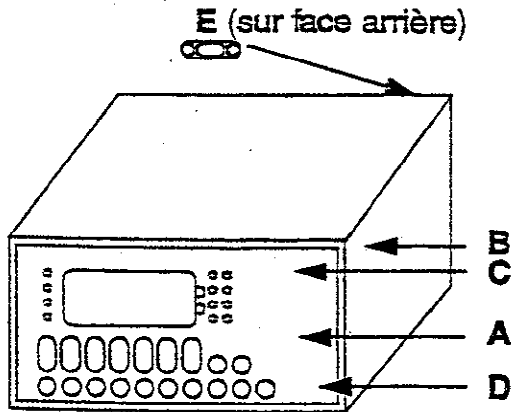
- Scellement
- Schémas d'ensemble des différents modèles

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation
par empêchement du Directeur de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie
L'Ingénieur en Chef des Mines,

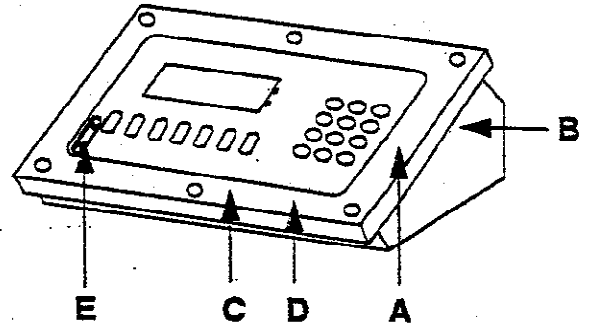
J. F. MAGANA

SCÉLÈMENT

Emplacement des marques de vérification

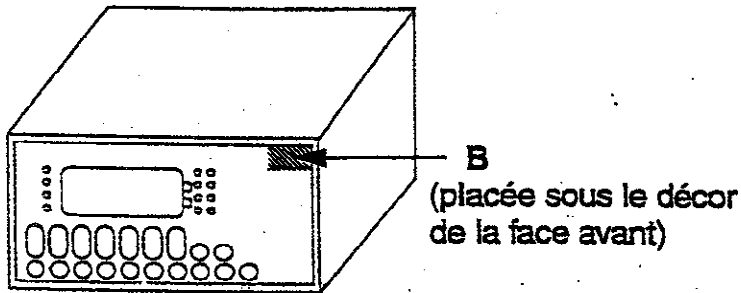


- (A) Vignette de vérification périodique éventuelle
- (B) Plaque d'identification module
- (C) Plaque signalétique instrument
- (D) Marquage CE
- (E) Plaque de poinçonnage éventuelle

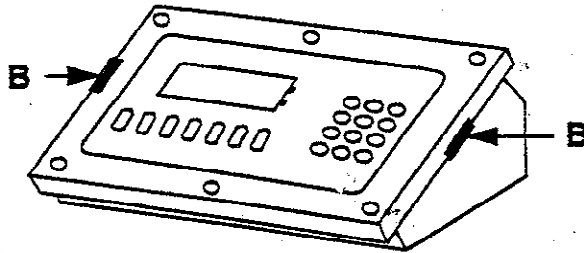


Emplacement des marques de protection

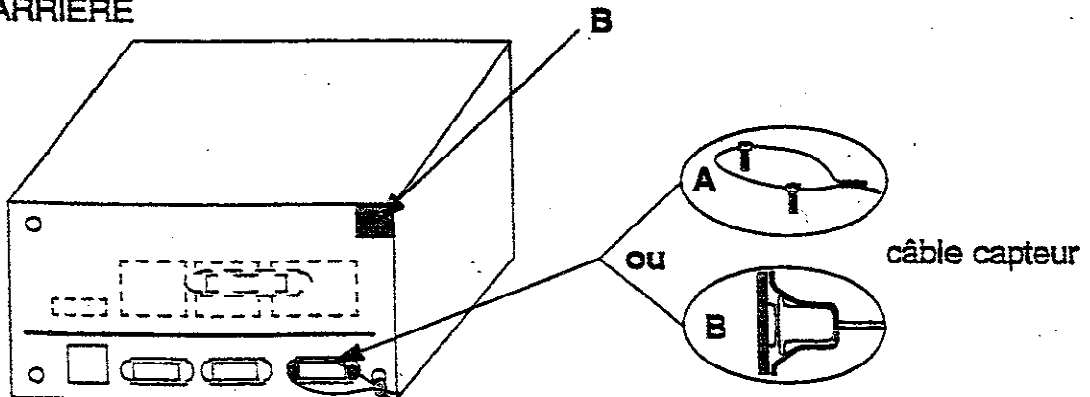
FACE AVANT



- pastille de plomb sur tête de vis de fixation du couvercle (A)
- ou
- étiquette autocollante dont le retrait entraîne la destruction (B)
- ou
- fil perlé et plomb de diamètre supérieur à 5mm avec 2 vis percées (C)



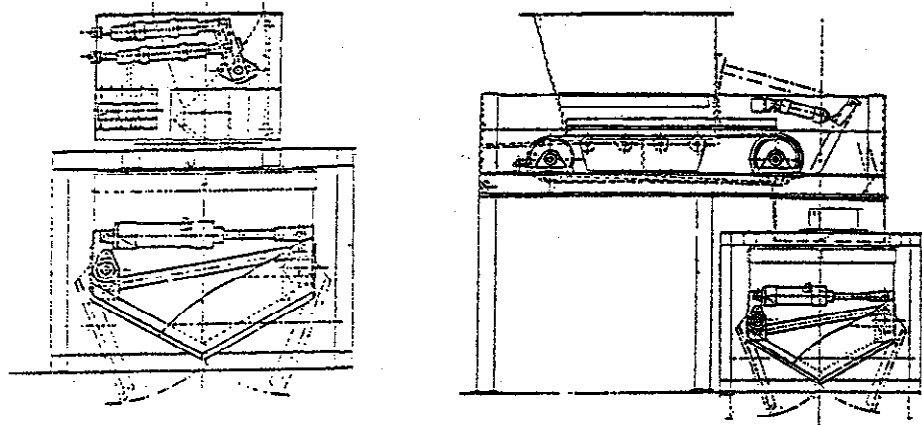
FACE ARRIERE



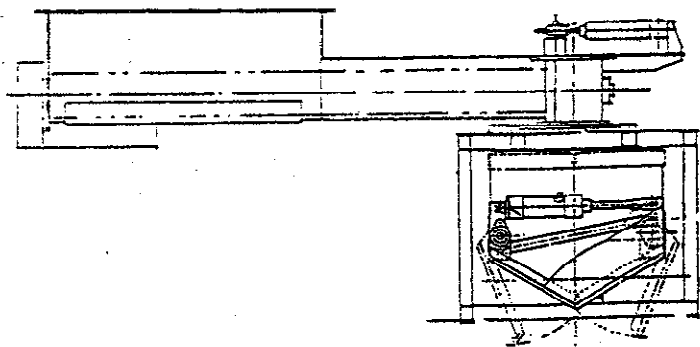
Schémas d'ensemble : modèle DPN

DPN-B2V (bande à 2 vitesses)

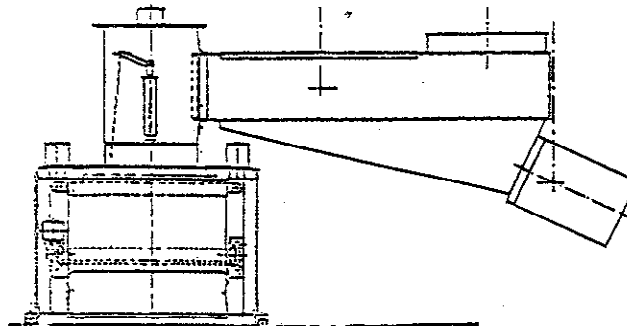
DPN-G (gravitaire)



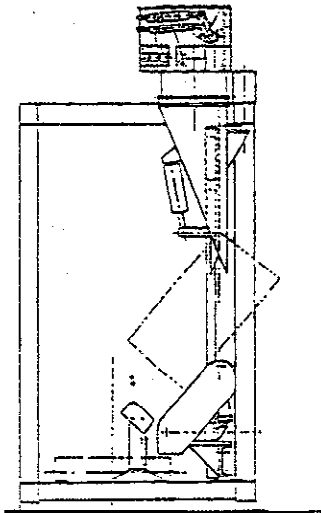
DPN-V2V (vis à 2 vitesses)



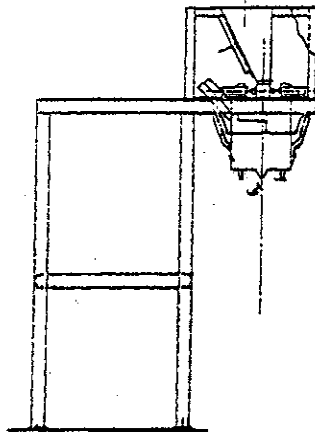
DPN-C2V (couloir vibrant 2 vitesses)



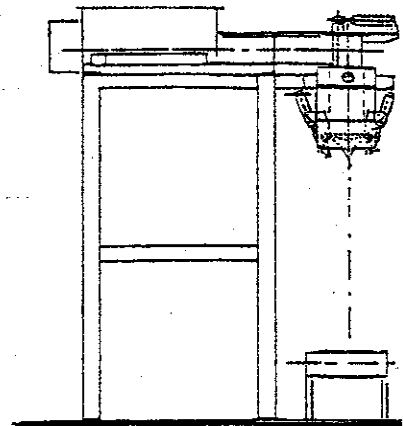
Schémas d'ensemble : modèles PLEA, SEPA et EPVINYL



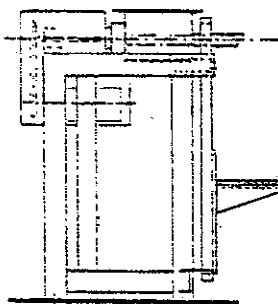
PLEA V G
(sacs à valve gravitaire)



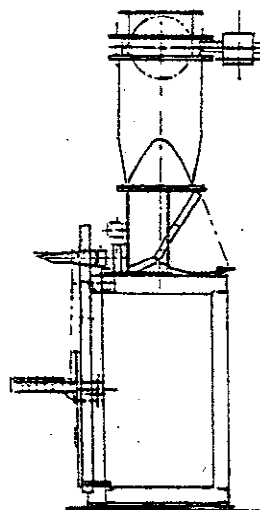
PLEA GO F 2V
(sacs gueule ouverte fluidisation, 2 vitesses)



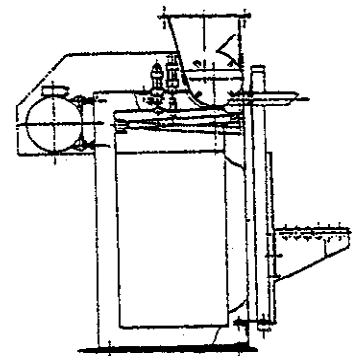
PLEA GO V 2V
(sacs gueule ouverte 1 vis, 2 vitesses)



EPVINYL V 2V
(sacs à valve vis, 2 vitesses)



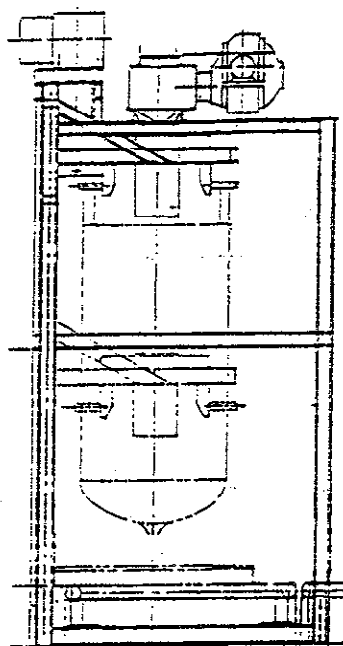
PLEA V F-S
(sacs à valve, fluidisation et surpression)



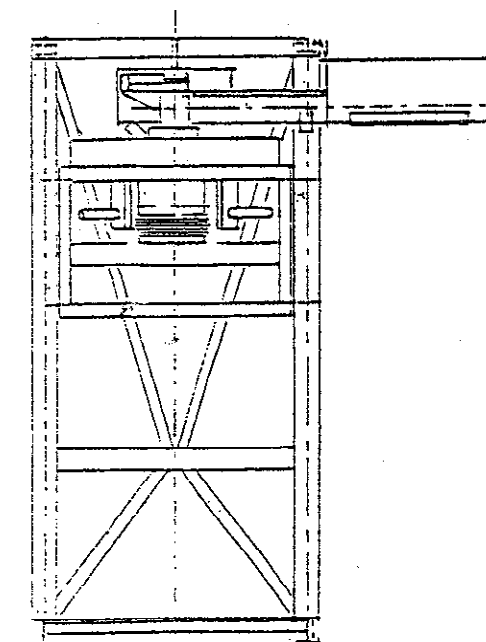
SEPA VTH
(sacs à valve turbine horizontale)

Schémas d'ensemble : modèle DECS

DECS-G (gravitaire)



DECS V2V (vis, 2 vitesses)



Schémas d'ensemble : modèle DPB

